



## AUTORISATION PARENTALE

POUR LES ACTIVITÉS EN NON-RÉSIDENTIEL

Concerne : tous les membres qui ont moins de 18 ans, même les animateurs ou les invités.

Coordonnées de l'animateur responsable du groupe :

Prénom : **Jessy-Ange**

Nom : **Kaiser**

Adresse complète :

**Quai de l'Ourthe, 12**

**4130 Tilff**

À compléter par le parent/tuteur :

Je soussigné(e) (prénom, nom) :

Père - mère - tuteur - répondant  
autorise (prénom, nom)

à participer aux activités en non-résidentiel\* des  
Baladins - Louveteaux - **Éclaireurs** - Pionniers  
de l'unité **0060A.Tilff**

(code de l'unité et nom complet) qui se dérouleront  
durant l'année scout 2024 - 2025.

Durant les activités scouts :

- Je le/la place sous l'autorité et la responsabilité de ses animateurs.
- Je marque mon accord pour que soient administrés, le cas échéant et uniquement en cas de nécessité, les médicaments repris de manière exhaustive dans la fiche santé.
- Je m'engage à respecter les éventuelles conditions de participation aux activités. Si nécessaire, celles-ci seront décrites sur le site lesscouts.be.
- Je déclare décharger de toute responsabilité la Fédération des Scouts Baden-Powell, ses animateurs et les scouts en cas de contamination ou de symptômes de mon enfant ainsi que de tout incident de quelque nature que ce soit liés à la pandémie de covid-19.
- Je m'engage à communiquer le résultat d'un éventuel test covid-19 réalisé sur l'enfant/jeune malade à un membre de l'équipe d'unité (éventuellement celui en charge des aspects médicaux de l'unité, s'il y en a un).

Fait à ..... le .....

Signature représentant légal 1

Signature représentant légal 2

\*Les activités en résidentiel (camps, weekends...) feront l'objet d'une autorisation parentale spécifique.

